



Store baie vitrée hors service a terre

Par **pat3301**, le **09/01/2010 à 22:05**

Bonjour,rnrnDepuis debut Aout 2009, Nous louons un T3 par agence dans une résidence.rnrnQuand nous avons loué ce logement le store roulant de la baie vitrée été a terre sur le balcon, la personne de l'agence qui nous a fait visiter le logement nous a dit que le store serait réparé.rnrnQuand nous avons fait l'etat des lieux entrant le store été toujours a terre. (mentionné sur l'état des lieux)rnrnAujourd'hui hui cela fait 6 mois que nous sommes dans ce logement et toujours pas de store.. le froid tape sur la baie vitrée qui fait 3 mètres on chauffe beaucoup ... L'agence ne répond jamais et soit disant doit nous rappeler en vainrnrnQuelle sont les obligation du bailleur ou du propriétaire vis a vis de cela ? rnrnMerci de votre aidernrnBonne soirée.

Par **jeetendra**, le **09/01/2010 à 22:09**

[fluo]ADIL DE LA GIRONDE[/fluo]rnBordeauxrn105 avenue Emile Counordrn33300
BordeauxrnTél : 05.57.10.09.10rnEmail : adil33@wanadoo.frnrnBonsoir, prenez contact avec l'Association de défense des locataires ADIL à Bordeaux, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront du mieux possible, courage et bonne soirée à vous.

Par **pat3301**, le **09/01/2010 à 23:10**

Merci de votre réponse pour l'ADIL c'est ce que je pensé faire mais je voulais juste etre un peut plus éclairé sur le sujet bonne soirée